

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF AMIENS

27 août 2026

N° E26000096 /80

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaires

Vu enregistrée le 24 août 2026, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Couvron-et-Aumencourt demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la délivrance du permis de construire (valant permis de démolir) pour le projet "PC PALMER" sur la commune de Couvron-et-Aumencourt ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Marc Le Gouellec, professeur de techniques industrielles en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

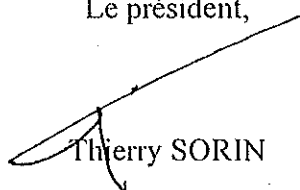
ARTICLE 2 : M. Olivier Cozeret, ingénieur principal en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Couvron-et-Aumencourt, à Messieurs Le Gouellec et Cozeret et à la société MSV en sa qualité de maître d'ouvrage.

Fait à Amiens, le 27 août 2026

Le président,



Thierry SORIN